



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## allocations et ressources

Question écrite n° 44737

### Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés rencontrées par les personnes handicapées vieillissantes. Il convient de rappeler que, à partir de 60 ans, ces personnes se trouvent confrontées à des difficultés financières graves. En effet, si leur niveau de ressources est le même qu'avant (3 575 F pour l'AAH avant 60 ans et pour le minimum vieillesse après cet âge), les ressources prises en compte pour le calcul de l'allocation sont alors plus importantes. Ainsi, la rente-survie, destinée à assurer un revenu à l'enfant handicapé à la mort de ses parents, exclue de ce calcul pour l'attribution de l'AAH avant 60 ans, entre en compte à partir de 60 ans pour le calcul de l'allocation. On peut expliquer cette situation par le vide juridique concernant les personnes âgées qui, à partir de 60 ans, cesseraient d'être considérées comme handicapées. Il faut ajouter que nombre d'entre eux, non autonomes, sont souvent hébergés dans des structures qui leur coûtent cher. Ainsi, en application de la règle sociale, ils ne disposent que de 10 % de leurs revenus, soit environ 400 F. Face à une situation aussi injuste, les associations d'handicapés demandent la non prise en compte de la rente-survie dans l'attribution du minimum vieillesse, ainsi que dans le calcul déterminant la participation dans les maisons de retraite. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet et ses intentions en la matière.

### Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44737

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 avril 2000, page 2291